

L'IME de Rosendaël accompagne

62 enfants et adolescents
qui ont entre 5 et 14 ans
et qui ont besoin d'aide
pour apprendre à grandir.



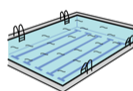
L'IME propose un accompagnement
adapté aux attentes
et aux besoins des enfants.

L'IME aide les enfants à :

- faire des choses tout seul
- apprendre à faire des choix
et à les expliquer
- se protéger et se sentir bien
- participer à la vie avec les autres
- communiquer.

Selon mon projet personnalisé
je peux :

- aller à l'école
- faire des activités
par exemple du sport
ou aller à la piscine
- avoir des soins
et des médicaments.



Une loi a été votée le 2 janvier 2002.

Cette loi oblige l'IME de Rosendaël
à écrire le règlement de fonctionnement.

Le règlement de fonctionnement explique :

- o les droits des enfants à l'IME
- o les règles pour bien vivre ensemble
à l'IME.

L'écriture du règlement de fonctionnement
s'est faite grâce à différentes personnes :

- **des enfants** ont donné leur avis
sur certains thèmes
- **des familles** ont lu le règlement
et ont pu le modifier
- **des professionnels**
se sont réunis pour l'écrire
- **des partenaires** ont donné leur avis.



Le règlement de fonctionnement a été validé
par l'association le 16 novembre 2021.

Chaque année
il sera relu et modifié
pendant une réunion du CVS.



Ce papier explique le règlement de fonctionnement de l'IME de Rosendaël



*Si vous voulez lire le règlement
vous pouvez scanner le QR code.*

602, avenue de Rosendaël
59240 Dunkerque



03 28 63 62 16



imerosendaël@papillons
blancs-dunkerque.fr

Version n°2 – Avril 2022

Le règlement de fonctionnement explique
les droits des enfants à l'IME
par exemple sur :



MON ACCOMPAGNEMENT

J'ai le droit :

- de choisir mon établissement
- d'avoir un contrat de séjour ou un DIPC
- d'avoir un projet personnalisé.

MA SECURITE ET MA SANTE

J'ai le droit :

- d'être en sécurité
- d'être soigné
- d'avoir des repas bons pour ma santé.

MA DIGNITE ET MON INTIMITE

L'IME de Rosendaël respecte mon image
qui je suis et ce que je pense.

J'ai le droit :

- d'avoir une vie privée
- d'avoir des informations
sur la vie affective et sexuelle.

MALTRAITANCE

La maltraitance n'est pas autorisée
et peut être punie par la loi.

Si je suis maltraité

je dois le dire pour que ça s'arrête.

L'IME s'engage à me protéger.

MON PROJET PERSONNALISE



Au moins une fois par an

l'IME fait une réunion pour parler de moi :

- avec moi et mon représentant légal
- le référent de mon projet
- d'autres professionnels
- et les personnes que je veux inviter.

Pendant la réunion de mon projet

je dis ce que j'ai envie de faire

et les progrès que je veux faire.

Les personnes m'aident à dire mes objectifs.

Si je suis d'accord je signe le papier.



LA DEMARCHE QUALITE

L'IME de Rosendaël fait de la qualité.

La qualité c'est tout ce qu'on fait

pour que tout le monde soit bien dans l'IME.

Ça sert à améliorer la vie de tous les jours.

Les enfants et les familles y participent

et donne leur avis sur ce qui se fait à l'IME

par exemple :

- en remplissant une fiche d'expression
- ou en répondant à des questions.

**C'est ensemble que nous améliorons
ce qui se fait à l'IME.**

Le règlement de fonctionnement explique
les règles pour bien vivre ensemble à l'IME
par exemple :

LA VIE QUOTIDIENNE

- Les enfants viennent du lundi au vendredi.
- A l'IME tout le monde se respecte :
 - o Je me respecte.
 - o Je respecte les autres enfants
et les professionnels.
- Tout le monde respecte le matériel.
- L'IME me demande de laisser chez moi
mes objets dont je n'ai pas besoin à l'IME.
- Dans le transport de l'IME ou le taxi :
 - o je mets ma ceinture
 - o je reste assis et calme.
- Je ne peux pas quitter l'IME sans prévenir.
- Quand l'IME est ouvert je viens à l'IME.
- Si je ne peux pas venir à l'IME
je demande l'accord de la directrice.
- ...

LA REPARATION

Pour bien vivre ensemble à l'IME

tout le monde respecte le règlement.

Si je ne respecte pas le règlement

les professionnels demandent une réparation.

La réparation sert à réfléchir

et à comprendre pour ne pas recommencer.